

**Le HCFEA remet son rapport « Quand les enfants vont mal : comment les aider ? » à Charlotte Caubel, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, en charge de l'Enfance**



Le 11 avril, le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a remis son rapport « Quand les enfants vont mal : comment les aider ? » à Charlotte Caubel, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, en charge de l'Enfance, au cours d'un séminaire semi-public ([voir le programme](#)).

Dans un contexte d'augmentation avérée des troubles mentaux des enfants, les constats du HCFEA pointent le déséquilibre entre une montée constante des consommations de médicaments par les enfants et les adolescents depuis 2010, qui concernent près de 5 % d'entre eux, et le déficit structurel croissant des autres formes d'aides et de soins.

Ce rapport met en évidence une difficulté non seulement d'accès à des soins de première intention, psychothérapeutiques, d'accompagnements éducatifs et sociaux, et de prévention, mais aussi au niveau des prises en charges pédopsychiatriques.

Pour les familles ou les professionnels qui repèrent les difficultés chez l'enfant, le manque d'offres à proximité et les délais d'accès aux professionnels retardent ou empêchent l'accompagnement de soin, sous une forme adaptée à chaque enfant, dans un délai qui évite la cristallisation ou l'aggravation, et sur la durée nécessaire.

La difficulté à trouver les bons interlocuteurs qui pourront aider l'enfant et sa famille vient alors s'ajouter à l'épreuve familiale qui se joue quand un enfant va mal.

Le Conseil de l'enfance du HCFEA ne remet pas en cause l'utilité des médicaments ni des prescriptions, mais plaide pour un rééquilibrage conforme à la plupart des recommandations des autorités de santé, en France et à l'international. Face aux facteurs sociaux et environnementaux qui pèsent sur leur santé mentale le HCFEA rappelle que l'accès à la santé est un droit supranational, inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant et dans le préambule de la constitution de 1946.

Les études des données réalisées par le HCFEA relèvent un manque de recherches sur les effets des psychotropes sur les enfants, contrairement à leur étude sur les adultes. Le Conseil a également documenté des biais scientifiques et médiatiques susceptibles d'impacter les politiques publiques en santé mentale de l'enfant et les pratiques biomédicales en ce domaine. L'enjeu central du rapport porte sur la nécessité d'une mobilisation coordonnée des politiques publiques dans tous les domaines touchant à l'enfance – éducation, accompagnement familial, action sociale, prévention, protection et santé pour endiguer cette dynamique de fragilisation des enfants et des jeunes.

➔ [la présentation du rapport](#) ; [le rapport](#) ; [les annexes](#) ; [le programme du séminaire](#)